

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 18 décembre 2018 à 19h00, en la salle du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :
Robert Auclair Louise Côté Normand Morin
Sylvain Hamel André Rainville Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

18.12.23

Ouverture de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h25, après avoir constaté le quorum.

18.12.24

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

Il est proposé par monsieur Normand Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.
 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.
 3. **Adoption de règlement.**
 - 3.1 18-890-3 – Règlement de taxation et tarification.
 4. **Finance et administration.**
 - 4.1 Comptes à payer au 17 décembre 2018.
 - 4.2 Concassage de béton.
 - 4.3 Projet de modification #7 – Toiture de l'aréna.
 - 4.4 Quote-part annuelle – Transport adapté pour nous.
 - 4.5 Demande d'aide financière – Agence 911 – Volet I.
 - 4.6 Demande d'aide financière – Agence 911 – Volet II.
 - 4.7 Autorisation de signature – Convention collective - BVA.
 5. **Comité des travaux publics**
 - 5.1 Confirmation de mandat – Dave Williams.
 6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'une trésorière
 7. Levée de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.
- Adopté**

18.12.25

Adoption de règlement

18.12.25.1

18-890-3 – Sur la taxation et la tarification.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 11 décembre 2018, avis de motion a été donné par monsieur André Rainville;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement sur la taxation et la tarification a été présenté et disposé pour consultation par le public.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 18-890-3 sur la taxation et la tarification et abroge ainsi le règlement 17-890-2.

Adopté

18.12.26

Finance et administration

18.12.26.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie, durant la période du 1^{er} au 17 décembre 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 17 décembre 2018 et en autorise le paiement.

Adopté

18.12.26.2

Concassage de béton

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo récupère le béton et les enrobés bitumineux de ses chantiers;

ATTENDU QUE La ville a récupéré 1755 tonnes de béton et d'enrobés bitumineux cette année et que, dans le but de le recycler doit le faire concasser;

ATTENDU QUE Bertrand Ostiguy a fait une offre de service pour le concassage de ces matériaux au prix de 6.50\$ la tonne plus les frais de manutentions.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise le paiement à Bertrand Ostiguy pour le concassage des enrobés pour un montant de 14 621.43\$ taxes incluses.

Adopté

18.12.26.3

Projet de modification #7 – Toiture de l'Aréna.

ATTENDU QUE La Ville a donné le contrat de réfection de la toiture de l'aréna;

ATTENDU QUE, Conformément à l'avis du couvreur, lors de l'exécution des travaux, il fut constaté que certains matériaux qui, au départ, devaient être conservés doivent être remplacés car ils sont endommagés par l'eau qui s'était infiltrée;

ATTENDU QUE L'architecte a déposé le projet de modification #7 à cet effet, lequel est au montant de 36 653.05 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le projet de modification #7 du contrat de réfection de la toiture de l'aréna, lequel est au montant de 36 653.05 \$, taxes incluses.

Adopté

18.12.26.4

Transport Adapté Pour Nous inc. – Quote-part annuelle 2019.

ATTENDU QUE Le Ministère des Transports demande à ce que les contributions municipales comptent pour 20% des dépenses annuelles;

ATTENDU QUE L'organisme a réalisé des surplus et qu'afin de balancer son budget, les municipalités desservies ont un congé de quote-part pour l'année 2019.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2019.

Qu'elle accepte de renouveler l'entente avec Transport Adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2019.

Qu'elle accepte de tenir le rôle de ville mandataire.

Qu'elle accepte les prévisions budgétaires 2019 de Transport Adapté Pour Nous Inc.

Qu'elle nomme Transport Adapté Pour Nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

Que la Ville nomme Mme Manon Bessette comme officier délégué au comité d'admissibilité.

Qu'elle accepte l'horaire suivant pour l'année 2019 :

- 52 semaines par année.
- Lundi au dimanche de 7h00 à 22h00.

Que la tarification 2019 soit de :

- 3.00\$/ passage partout sur le territoire;
- 6.00\$/passage pour Granby/Cowansville/Sutton;
- 8.00\$/passage pour Magog;
- 31.50\$/passage pour Sherbrooke;
- 27.00\$ livret de 10 coupons de 3.00\$.

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke).

Adopté

18.12.26.5

Sécurité civile – Demande d'aide financière - Volet 1.

ATTENDU QUE *Le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;*

ATTENDU QUE La municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE La municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

Que la municipalité autorise le Directeur général et Greffier, M. Louis Verhoef à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté

18.12.26.6

Sécurité civile – Demande d'aide financière - Volet 2.

ATTENDU QUE Le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE La municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE La municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Que la municipalité autorise le Directeur général et Greffier, M. Louis Verhoef à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté

18.12.26.7

Autorisation de signature – Convention collective – BVA.

ATTENDU QUE La Ville est mandataire pour la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ATTENDU QUE La convention collective des employés du BVA viendra à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE Le directeur général et la trésorière adjointe ont négocié le renouvellement de ladite convention pour les quatre prochaines années;

ATTENDU QU' Après avoir pris connaissance de la nouvelle entente, le comité des ressources humaines recommande la signature de celle-ci

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le directeur général à signer la convention collective des employés du BVA telle que soumise au conseil.

Adopté

18.12.27

Comité des travaux publics

18.12.27.1

Confirmation de mandat – Dave Williams.

ATTENDU QUE Dans le but de favoriser la diminution de l'eau de surface aux pompes et à l'usine d'épuration, la ville a fait une demande d'offre de service pour la réalisation des plans et devis pour modifier l'exutoire de la conduite pluviale;

ATTENDU QUE La Ville a mandaté Dave Williams | Infrastructure – Civil à soumettre la demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE La Ville confirme l'engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics confie le mandat à Dave Williams | Infrastructure – Civil, à soumettre la demande au MDDELCC.

Adopté

18.12.28

Ressources humaines

18.12.28.1

Embauche d'une trésorière.

ATTENDU QUE La trésorière de la Ville, Mme Suzanne Simard, quitte pour la retraite à compter de janvier 2019;

ATTENDU QU' Il y a lieu de procéder à l'embauche d'une trésorière;

ATTENDU QUE Le Comité des ressources humaines a rencontré deux personnes qui ont toutes deux démontrées de grandes aptitudes pour ce poste;

ATTENDU QUE L'une d'elle, madame Josée St-Pierre, s'est démarquée par son expérience en finances municipales, en gestion et organisation départementale;

ATTENDU QUE Mme St-Pierre a accepté le poste que la Ville lui offre.

En conséquence,
il est proposé par
et résolu:

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de madame Josée St-Pierre au poste de trésorière à l'échelon 1 de la politique et condition de travail régissant les cadres permanents de la Ville de Waterloo. Mme St-Pierre entrera en fonction le 14 janvier 2019.

Adopté

18.12.29

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 18 décembre 2018 est levée à 19h38.

Maire

Greffier